



Terrorisme : le chemin de Damas

Philippe Destatte
directeur général de l'Institut Destrée

Mons, 21 avril 2016

Mon approche principale du terrorisme sera guidée par la démarche prospective¹. Elle se fonde sur une demande de services spécialisés de me voir, après quelques décennies, réinvestir cette question à la suite aux attentats dont la France a été l'objet début 2015. Cette première sollicitation a été suivie d'autres, tant sur le plan de la recherche que sur celui de l'enseignement, ou de l'éducation permanente.

1. Une pensée prospective pour une définition éclairante du terrorisme

Abordant à nouveau la problématique du terrorisme telle qu'elle a été réactualisée par les actions de Daesh, j'ai deux préoccupations initiales. La première consiste à dire que, naturellement, la question est complexe, plus complexe qu'on ne le pense généralement, notamment par le fait que le problème est loin d'être un enjeu lié à quelques pays arabes et à la religion musulmane. Si je pensais que c'était le cas, je devrais me taire tout de suite. En effet, pour avoir étudié, comme historien, le terrorisme russe en Europe avant la Révolution d'octobre, je sais trop bien que, sans avoir une connaissance fine de la langue et de la culture, on ne peut pénétrer ni dans les pensées, ni dans les réseaux, même *a posteriori*. Cette complexité doit être actée ; c'est pour cette raison que je nomme mon premier chapitre "le chemin de Damas", en référence au premier plaidoyer de l'apôtre Paul de Tarse. Comme l'ancien chasseur de primes pourfendeur de chrétiens, nous sommes aveuglés par les lumières de l'évidence et nous devons faire, avec beaucoup d'humilité, la quête de la vérité si nous voulons recouvrer une vision claire. C'est évidemment le lot quotidien des chercheurs et, en particulier, des prospectivistes. Cette idée a été magnifiquement rendue par Michel-Ange au XVI^{ème} siècle sur une fresque de la Chapelle Pauline à Rome et, plus près de chez moi, au XVII^{ème} siècle, à la Cathédrale Saint-Paul de Liège, par une peinture de Bertholet Flemalle. Le *Nouveau Testament* résonne d'ailleurs dans le présent puisqu'il fait dire par la divinité : *va à Damas, et là, on te dira ce que tu as à faire*. Ne doutons pas que les interprétations contemporaines sont multiples...

Ma deuxième préoccupation initiale consiste à rappeler que le terrorisme n'échappe pas non plus aux temporalités, c'est-à-dire aux relations complexes que le présent entretient tant avec les passés qu'avec les futurs. Les citoyennes et les citoyens se laissent impressionner régulièrement, comme par autant de nouveautés, par des événements que les médias leur présentent comme exceptionnels, uniques ou jamais vus. Nous savons pourtant que ces événements se sont déjà produits, sous cette forme ou sous une autre, à plusieurs reprises, et qu'ils constituent même des éléments d'une tendance longue ou d'une évolution déjà identifiée. Ainsi, l'explosion accidentelle d'une bombe en face du Château de Villegas à Ganshoren-Bruxelles, le 23 février

¹ La prospective est une démarche indépendante, dialectique et rigoureuse, menée de manière transdisciplinaire en s'appuyant sur la longue durée. Elle peut éclairer les questions du présent et de l'avenir, d'une part en les considérant dans leur cadre holistique, systémique et complexe et, d'autre part, en les inscrivant, au delà de l'historicité, dans la temporalité. Résolument tournée vers le projet et vers l'action, la prospective a pour vocation de provoquer une ou plusieurs transformation(s) au sein du système qu'elle appréhende en mobilisant l'intelligence collective.

1883 à 15 heures 30, tuant son porteur, permit à la Sûreté publique belge de partiellement découvrir le réseau des *Narodovoletzi* - ceux qui portent la volonté du peuple - d'Odessa. Elle permit aussi à l'historien qui reconstitua le réseau de comprendre à la fois comment il fonctionnait, et quelle était la motivation de ses membres, d'analyser le regard que les services contre-terroristes en avaient, comment ils coopéraient ou ne coopéraient pas, etc. Cette analyse était donc bien utile pour comprendre, et surtout pour essayer d'expliquer ce qui se passe aujourd'hui, autant que ce qui pourrait arriver demain ².

La temporalité s'articule sur la rétrospective, voire - nous le verrons plus loin - sur la rétroprospective. La rétrospective fonde l'historicité, ce lien toujours subjectif, ou même intersubjectif, comme dirait Edgar Morin, que nous avons avec le passé. Sans cesse en effet, loin de le considérer comme donné, nous y retournons pour y rechercher nos questions du présent et surtout de l'avenir. N'est-ce pas aussi pour cela que Benedetto Croce disait que toute histoire est contemporaine ?

Mon intention n'est pas de faire l'histoire du terrorisme, ni même du terrorisme européen, mais il est assurément utile d'avoir à l'esprit quelques-unes des formes qu'il a pu prendre dans l'histoire - envers laquelle on ne pourra plus rien - pour en tirer quelques enseignements conceptuels, voire stratégiques, qui nous seront nécessaires pour aborder l'avenir.

D'emblée, la temporalité semble se mêler à l'intemporalité. Le roman de l'écrivain slovène Vladimir Bartol (Trieste, 1903 - Ljubljana, 1967), *Alamut* (1938), mondialement connu, peut constituer l'une des clefs de la compréhension du phénomène du terrorisme. D'une part, il s'inspire de la secte des Ismaéliens et analyse la dérive psychologique des jeunes combattants voués au culte de Mahomet et éduqués dans la fascination du devoir et de la mort, leur permettant d'accéder au paradis. D'autre part, *Alamut* a inspiré le jeu vidéo *Assassin's Creed*, développé par Ubisoft Montreal pour PlayStation3 et Xbox 360 en 2007 et sur PC dès l'année suivante. Plus de 100 millions d'exemplaires des différents épisodes ont été vendus dans le monde ³. Son influence a donc été plus grande que celle d'un article publié dans *The Economist*. Le film du réalisateur australien Justin Kurzel qui sortira fin 2016 devrait encore renforcer cette mythologie messianique dont on connaît les formules et principes : *je partage l'humanité en deux catégories fondamentalement différentes : une poignée de gens qui savent ce qu'il en est des réalités et l'énorme majorité qui ne sait pas*. Ou encore : *rien n'est vrai, tout est permis* ⁴. Si les chercheurs sont conscients de l'importance de la représentation que l'on se fait du monde dans la motivation de l'action humaine, individuelle ou collective, il faut reconnaître que les aller-retour, voire les confusions contemporaines, entre le monde réel et le monde virtuel ajoutent à la complexité d'une problématique comme celle du terrorisme.

Loin de ne faire l'objet que de la panoplie des sectes, des sociétés secrètes ou des mouvements de résistance, l'usage de la terreur est inhérent à la violence et à la guerre. Dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, Jules César raconte

2 Philippe DESTATTE, *Contribution à l'histoire de l'émigration russe à la fin du XIXe siècle, 1881-1899*, Mémoire présenté pour l'obtention du grade de Licencié en Histoire, Liège, Université de Liège, Année académique 1978-1979, 240 p. - Ph. DESTATTE, *Sûreté publique et Okhrana, Les Foyers d'émigrés russes en Belgique, 1881-1899*, in *Conferentie Benerus : België, Nederland, Rusland : betrekkingen en beeldvorming*, Rotterdam 7-8 mei 1987 : Belgisch-Nederlandse conferentie over de politieke, economische en culturele betrekkingen tussen België c.q. Nederland en Rusland/de USSR met nadruk op de periode na 1917, Erasmus Universiteit Rotterdam, Katholieke Universiteit (Leuven), Rijksuniversiteit Leiden, 1987.

3 *Après des ventes décevantes, Ubisoft ne sortira pas de jeu "Assassin's Creed" en 2016*, dans *Le Monde*, 12 février 2016.

4 Vladimir BARTOL, *Alamut*, coll. *Libretto*, Paris, Libella, 2012. - Merci à Pierre Destatte, professeur à la Haute Ecole Condorcet, d'avoir attiré mon attention sur le lien entre ce roman et la mythologie terroriste, et à mon fils Julien Destatte d'avoir mis en évidence les liens avec *Assassin's Creed*.

comment la fulgurance de ses attaques - mais aussi leur brutalité - *retenait dans le devoir les peuples amis et ramenait par la terreur ceux qui hésitaient à accepter la paix*⁵. Ceux qui font de l'étymologie et de la linguistique comparée savent que les déclinaisons sémantiques des mots latins *terror* et *terrere* parcourent les siècles, bien avant d'ailleurs l'avènement de la Terreur instaurée par l'Assemblée nationale française, le 5 septembre 1793. On sait la terreur que nous ont inspirée les peuples des steppes, le Hun Attila, au Vème siècle, le Mongol Gengis Khan, au XIIIème, Tamerlan au XIVème siècle. Ce dernier est connu pour avoir terrorisé les villes et nations ennemies en construisant des pyramides de têtes coupées, comme à Ispahan en 1387. Mais ne pensons pas que l'enfer ce sont les autres. Un des grands capitaines, parfois dit *wallon*, Jean t'Serclaes, comte de Tilly, commandait l'armée de la Ligue catholique pour Maximilien de Bavière⁶. Lorsqu'il affronta l'Union évangélique protestante durant la Guerre de Trente Ans, il s'empara, le 25 mai 1631, de la ville allemande de Magdebourg et permit le massacre de 25.000 personnes ainsi que de nombreux autres sévices à la population afin de s'assurer de la reddition des villes voisines. Le Marquis de Sourdis, au service de Richelieu, fit de même à Châtillon-sur-Saône quatre ans plus tard. De nombreuses villes belges subissent des logiques semblables pendant l'invasion allemande lors de la Grande Guerre, comme Dinant, sur la Meuse, le 23 août 1914 (605 morts). Le massacre de Nankin, fin 1937 - début 1938, provoque probablement près de 250.000 morts. Il constitue certainement l'apogée de ce type de terrorisme. Mais les guerres sont parfois civiles et, en période révolutionnaire - ou non -, elles peuvent elles-mêmes instaurer la terreur sur leur propre population, comme nous l'avons déjà évoqué pour la Révolution française. C'est alors la légitimité qui est générée pour les citoyens de massacrer les ennemis de la République, comme on l'a connu, pour ne prendre qu'un exemple, à Lyon le 14 décembre 1793, et peut-être encore à Ankara, ce 15 juillet 2016. Dans *De l'esprit des Lois*, Montesquieu, dès 1748, désigne par le terme *terreur*, le principe d'un gouvernement despotique⁷. Bien avant lui, en 1690, John Locke indiquait dans le premier essai de ses deux *Traité sur le gouvernement* que *l'épée des magistrats doit servir à terrifier les malfaiteurs pour que cette terreur oblige les hommes à respecter les lois positives de la société*⁸. L'usage des mots *terrorisme* et *terroristes* se répand à partir de 1794, d'abord au sens de *régime de terreur politique* et des partisans de ce régime, puis dans une acception plus large, d'emploi systématique de la violence dans un but politique. Notons que *antiterrorisme* et *antiterroriste* ne datent que de l'année suivante : 1795⁹.

5 Jules CESAR, *La Guerre des Gaules*, Traduction de Maurice RAT, Livre huitième, III, p. 198, Bibliothèque des Classiques de l'UQAC, http://classiques.uqac.ca/classiques/cesar_jules/guerre_des_gaules/guerre_des_gaules.pdf - de BURY, *Histoire de la vie de Jules César, suivie d'une dissertation sur la liberté où l'on montre les avantages du Gouvernement monarchique sur le républicain*, Paris, Didot, 1758. Par exemple, p. 86 : "*il leur représenta de quelle importance il était pour eux de se rendre maîtres d'une ville riche et opulente, qui leur procurerait l'abondance de toutes choses, et jetterait la terreur chez toutes les autres qui avaient quitté son parti, s'ils l'emportaient avant qu'elle fût secourue.*"

6 *Deutsche Geschichte in Dokumenten und Bildern, Band 1, Von der Reformation bis zum Dreißigjährigen Krieg 1500-1648, Die Apokalypse vor Ort – Die Zerstörung Magdeburgs (1631) - A Local Apocalypse, The Sack of Magdeburg (1631)*, German Historical Institute, Washington DC, 2008.

http://germanhistorydocs.ghi-dc.org/sub_document.cfm?document_id=4396

7 "*La sévérité des peines convient mieux au gouvernement despotique, dont le principe est la terreur, qu'à la monarchie et à la république, qui ont pour ressort l'honneur et la vertu.*" MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois ou du rapport que les lois doivent avoir avec la Constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, etc.* (...), t.1, LVI, Chapitre IX, p. 130, Genève, Barrillot & Fils, 1748.

8 (...) *government being for the preservation of every man's right and property, by preserving him from the violence or injury of others, is for the good of the governed: for the magistrate's sword being for a "terror to evil doers", and by that terror to enforce men to observe the positive laws of the society, made conformable to the laws of nature, for the public good, i.e., the good of every particular member of that society, as far as by common rules it can be provided for* (...) John LOCKE, *Two Treatises of Government*, Ch. IX, *Of Monarchy by Inheritance from Adam*, 92, London, Thomas Tegg & alii, 1823. McMaster University Archive of the History of Economic Thought.

<http://socserv2.socsci.mcmaster.ca/econ/ugcm/3ll3/locke/government.pdf>

9 Alain REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, t.3, p. 3803, Paris, Robert, 2006.

Bien entendu, l'armement moderne, par ses moyens mécaniques, donne une ampleur sans précédent à la violence de masse. On sait que le bombardement de Guernica, capitale historique du Pays basque, le 23 avril 1937, est une sorte de répétition de ce qui va suivre durant la Seconde Guerre mondiale. Le bombardement de Rotterdam du 14 mai 1940 par la Luftwaffe constitue assurément aussi un acte de terrorisme. Il est difficile de faire échapper à cette triste liste les mêmes bombardements massifs allemands, anglais ou américains sur des cibles civiles, en particulier des villes, durant ce conflit. Les tracts d'ultimatum, lancés sur ces zones, attestent bien, comme l'indique Ariel Merari, la volonté de terroriser directement les populations civiles¹⁰.

L'analyse de la Seconde Guerre mondiale est intéressante également pour montrer le caractère ambivalent du concept de terrorisme et de résistance. Un exemple flagrant est celui du Réseau Manouchian, assez bien connu pour avoir fait l'objet d'une affiche de propagande diffusée en 1944 par le Régime de Vichy. Composé de résistants d'origines étrangères, juifs et communistes, le Groupe de Missak Manouchian s'était fait connaître par ses attentats contre des pilotes et des permissionnaires allemands. Se disant eux-mêmes francs-tireurs et partisans (FTP), ils furent condamnés à morts et exécutés par les Allemands en 1944 en tant que *terroristes*, et honorés à la Libération en tant que *résistants*. Le même regard a été posé sur les membres de l'Irgoun, lors de l'attaque du quartier général britannique au King David Hôtel à Jérusalem le 22 juillet 1946, qui fit 91 morts et de nombreux blessés parmi les membres des services britanniques. Un autre exemple de la difficulté de clarifier le concept de terrorisme est celui de la Bataille dite d'Alger, menée par les régiments parachutistes français, dans un contexte de décolonisation, de janvier à octobre 1957. Il est clair que les mesures radicales de contre-terrorisme prises alors par les militaires français ont eu un certain succès, car elles ont réellement terrorisé les populations indigènes nationalistes mais aussi les colons qui leur étaient favorables.

L'ensemble des actions très disparates qui ont été évoquées permet de montrer la diversité des formes que le terrorisme peut prendre. Mais aussi l'existence d'une trajectoire qui nous inscrit dans le temps long et qui casse l'idée que ce qui survient à la présente génération serait unique, innovant, jamais vu. Pour rester dans l'époque contemporaine, on peut ajouter à cette trajectoire la multitude des attentats et des actions anarchistes, nihilistes, socialistes révolutionnaires, fascistes ou autres qui ponctuent les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles : que l'on songe à l'assassinat du Tsar Alexandre II (1881), de celui du Président Sadi Carnot (1894) ou de l'Archiduc François-Ferdinand de Habsbourg (1914), aux attentats de Septembre noir aux Jeux olympiques de Munich (1972), aux actions de la Fraction armée rouge (Hans-Martin Schleyer, 1977), des Brigades rouges, d'Action directe, des CCC, à l'attentat de la gare de Bologne (2 août 1980), aux attentats de Beyrouth contre les forces américaines et françaises (23 octobre 1983), aux tueurs du Brabant (28 morts de 1983 à 1985), aux attentats du GIA comme celui du RER B à la station Saint-Michel à Paris, le 28 juillet 1995, ainsi qu'à ce tournant mondial que constitua le 11 septembre 2001 et qui eut de nombreuses conséquences pour l'Europe.

Cet inventaire bien incomplet nous montre la diversité des formes que peut revêtir le terrorisme¹¹. Il aurait pu nous donner des critères précis en vue d'une définition générale. Ce n'est pourtant pas le cas. Comme le montre Ariel Merari, si le terrorisme peut apparaître comme une forme immorale de guerre, le fait que le code moral de comportement se soit fortement affaibli dans pratiquement toutes les guerres pour

10 Ariel MERARI, *Du terrorisme comme stratégie d'insurrection*, dans Gérard CHALIAND et Arnaud BLIN dir., *Histoire du terrorisme, De l'Antiquité à Daech*, p. 31, Paris, Fayard, 2015.

11 Voir Ugur GURBUZ ed, *Future Trends and New Approaches in Defeating the Terrorism Threat*, Amsterdam-Berlin-Tokyo-Washington DC, IOS Press, 2013, en particulier Ozden CELIK, *Terrorism Overview*, p. 1-17 et Zeynep SUTALAND & Ugur GÜNGÖR, *Future Trends in Terrorism*, p. 75-87.

toutes les parties au XXème siècle, notamment en prenant les civils pour cibles, montre que *la différence entre le terrorisme et les autres formes de guerres est une question de compréhension* ¹².

S'il faut un argument supplémentaire pour démontrer cette relativité, il suffit de jeter un regard sur la définition du terrorisme dans le dictionnaire français de Lachâtre, en 1890, dictionnaire populaire, proche du mouvement ouvrier. Après avoir rappelé qu'il s'agit du *régime de la terreur qui a régné en France pendant une partie de la Révolution*, Maurice Lachâtre ajoute que *le terrorisme est l'époque révolutionnaire la plus émouvante*. Il définit ensuite le terroriste comme *un partisan, un agent du système de la terreur*, ajoutant que *les terroristes ont sauvé la France* ¹³.

Que dire ? Sinon que cette formulation relative au terrorisme doit nous rendre modeste.

2. Vers une définition du terrorisme

S'agissant du terrorisme, il est classique de commencer par considérer la difficulté de le définir dans la littérature scientifique. Nous devons éviter de le confondre avec toute forme de violence politique et d'ignorer les différentes formes de terrorisme d'Etat ¹⁴.

D'emblée, pourtant, Raymond Aron avait eu un apport déterminant, dès 1962, en considérant *qu'une action terroriste est dénommée terroriste lorsque ses effets psychologiques sont hors de proportion avec ses résultats purement physiques* ¹⁵. Les différentes définitions données par les organisations internationales peuvent nous aider à appréhender le phénomène. Ainsi, la Résolution A/54/16 de l'ONU du 2 février 2000 précise-t-elle qu'il s'agit d'actes criminels avec des objectifs politiques ¹⁶.

La définition du terrorisme par l'Otan, provenant de son glossaire en anglais et en français partage cette idée de dimension politique : *l'emploi illégal ou menace d'emploi illégal de la force ou de la violence contre les personnes ou des biens, afin de contraindre ou d'intimider les gouvernements ou les sociétés dans le but d'atteindre des objectifs politiques, religieux ou idéologiques* ¹⁷.

Le Conseil de l'Union européenne y voyait en 2002 une intention *d'intimider gravement la population ou de contraindre indûment des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque ou gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d'un pays ou une organisation internationale* ¹⁸, idée que l'on va retrouver dans de nombreuses législations nationales telles que la loi belge du 19 décembre 2003. L'historienne française Jenny Raflik souligne l'intérêt de l'approche du phénomène par la convention arabe pour la lutte contre le terrorisme adoptée au Caire le 22 avril 1998, qui est à la fois innovante à plusieurs égards mais intègre des limites comme la possibilité d'exclure du cadre

12 Ariel MERARI, *op.cit.*, p. 42.

13 Maurice LACHÂTRE, *Dictionnaire français illustré*, vol. 2, p. 1413, Paris, Librairie du Progrès, 1890.

14 Anne-Marie LE GLOANNEC, Bastien IRONDELLE, David CADIER, *New and evolving trends in international security*, in *Transworld*, FP7 Working Paper, 13, April 2013, p. 14.

15 Raymond ARON, *Paix et guerre entre les Nations*, p. 176, Paris, Calmann-Levy, 1962.

16 "criminal acts intended or calculated to provoke a state of terror in the general public, a group of persons or particular persons for political purposes". *United Nations, Resolution adopted by the General Assembly, Measures to eliminate International Terrorism*, A/RES/54/110 <https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Terrorism-Proliferation-Narcotics/Documents/A-RES-54-110.pdf>

17 NATO *Glossary of Terms and Definitions (English and French)*, p. 3T3, NATO (NSO), 2015.

18 *Council Framework Decision of 13 June 2002 on combating terrorism (2002/475/JHA)*, *Official Journal L 164*, 22/06/2002 P. 0003 – 0007. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32002F0475&from=EN>

terroriste des luttes que l'on pourrait déclarer légitimes ¹⁹. L'important travail exploratoire que l'historienne et auditrice à l'Institut français des Hautes Etudes de Défense nationale a mené lui a d'ailleurs permis de proposer une définition que nous faisons nôtre : *le terrorisme est un projet politique qui s'inscrit dans la durée et vise à contester un ordre établi, de tenter d'y mettre un terme et/ou d'y substituer un nouvel ordre. Il use, pour cela, tactiquement, d'une violence transgressive, bien que présentée et considérée comme légitime par le terroriste, et inscrite dans l'immédiat* ²⁰. Cette définition nous paraît en effet très pertinente. D'abord parce qu'elle objective et prend au sérieux le terrorisme comme un projet politique et non comme une déviance, ce qui en amoindrirait l'importance et les finalités. Ensuite, parce que Jenny Raflik met en évidence le moyen que constitue une violence transgressive, assortie d'un caractère subjectif entre celui qui commet l'acte et celui qui le subit. Enfin, parce que cette définition intègre les temporalités qui portent la tension entre un événement immédiat et ses effets à longue portée.

19 Jenny RAFLIK, *Terrorisme et mondialisation, approches historiques*, p. 24, Paris, Gallimard, 2016. - Il peut aussi être intéressant d'ouvrir une discussion pour comparer cette définition avec celle de Abu Mus'ab al-Suri ainsi qu'avec sa typologie du terrorisme. Voir *Key excerpts of The Global Islamic Resistance Call*, in Brynjar LIA, *Architect of Global Jihad, The Life of al-Qaida Strategist Abu Mus'ab al-Suri*, p. 382-383, London, Hurst & Company, 2014.

20 *Ibidem*, p. 41.